

Déconfinement_Tableau

	Départements à circulation épidémique faible	Perspectives après le 2 juin
Vie sociale et activités		
<i>Personnes vulnérables</i>	Pas d'obligations mais mesures de confinement fortement recommandées	A définir fin mai
<i>Rassemblements de plus de 10 personnes</i>	Interdits	A définir fin mai
<i>Grands événements de plus de 5000 personnes</i>	Interdits jusqu'au 31 août	
<i>Colonies de vacance, camps, etc.</i>	Fermés	A définir fin mai
<i>Forêts</i>	Ouvertes	
<i>Parcs et jardins</i>	Ouverts	Ouverture en fonction de la circulation de l'épidémie dans le département
<i>Plages, lacs et centres nautiques</i>	Fermés (dérogations sur demande du maire)	A définir fin mai
<i>Fleuves, rivières et berges</i>	Ouverts	
<i>Salles de sport, des fêtes et polyvalentes</i>	Fermées	
<i>Cinémas et théâtres</i>	Fermés	
<i>Médiathèques et bibliothèques</i>	Ouvertes	
<i>Petits musées</i>	Ouverts	
<i>Grands musées</i>	Fermés	A définir fin mai
<i>Lieux de cultes</i>	Ouverts sans cérémonie	A définir fin mai
<i>Mariages et cérémonies</i>	Reportés sauf urgence	
<i>Cimetières</i>	Ouverts	
<i>Cérémonies funéraires</i>	Moins de 20 personnes	A définir fin mai

Déplacements		
<i>Dans l'espace public</i>	Autorisés sans attestation	
<i>Au sein du département</i>	Autorisés sans attestation (prévoir document justifiant de son adresse habituelle – CNI, chéquier, facture, ...)	
<i>Interdépartementaux de plus de 100 km (y compris vers la Corse)</i>	Limités aux motifs impérieux familiaux et professionnels <i>Attestation obligatoire</i>	A définir fin mai
<i>Entre l'hexagone et les outre-mers</i>	Limités aux motifs impérieux familiaux et professionnels <i>Attestation obligatoire</i> <i>Quatorzaine</i>	
<i>Internationaux dans l'espace Schengen</i>	Restreints aux motifs impérieux familiaux et professionnels ainsi que pour la garde d'enfant et les saisonniers <i>Attestation obligatoire</i>	Evaluation au 15 juin
<i>Internationaux hors espace Schengen</i>	Frontières fermées – Retours des français et résidents permanents Limités aux motifs impérieux familiaux et professionnels <i>Attestation obligatoire</i> <i>Quatorzaine</i>	Evaluation au 15 juin

Déconfinement_Tableau

Départements à circulation épidémique faible		Perspectives après le 2 juin
Transports		
Transports en commun urbain	Offre maximale En heure de pointe, réservés aux déplacements domicile-travail, scolaires et visites médicales <i>Masque obligatoire</i> Possibilité à l'autorité organisatrice de demander à imposer une attestation pendant l'heure de pointe	
Transports inter-régionaux	Offre réduite Réservés aux motifs impérieux professionnels et familiaux <i>Masque obligatoire</i> Possibilité à l'autorité organisatrice de demander à imposer une attestation pendant l'heure de pointe	A définir fin mai
Avions	Offre réduite Réservés aux motifs impérieux professionnels et familiaux <i>Masque obligatoire</i>	
Taxi / VTC	Limitation du nombre de passagers <i>Masque obligatoire en l'absence de protection chauffeur/passager</i>	
Commerces		
Commerces (hors marchés en plein air, bars, restaurants, etc) et centres commerciaux < 40 000 m ²	Respect de règles sanitaires et organisationnelles. Possibilité de fermeture en cas de non respect <i>Masque recommandé personnels et clients lorsque les mesures de distanciation physique ne peuvent être garanties. Possibilité pour un commerçant d'imposer le port du masque</i>	
Marchés en plein air		
Centres commerciaux > 40 000 m ²	Non applicable au département (aucun établissement concerné)	A définir fin mai
Coiffeurs, instituts de beauté, etc.	Ouverts, sous réserve du respect des guides sanitaires	
Bars, cafés, restaurants		A définir fin mai en fonction de la circulation du virus

Déconfinement_Tableau

Départements à circulation épidémique faible		Perspectives après le 2 juin
Services publics		
<i>Cas général (sauf restrictions particulières)</i>	Ouverture Régulation des flux, gestes barrières, protection du personnel et possibilité d'imposer le port du masque au public (arrêté)	
<i>EHPAD et résidences collectives pour personnes vulnérables (âge, handicap, ...)</i>	Maintien des restrictions en vigueur. Vigilance renforcée	
<i>Maternelles</i>	Ouverture Limite de 15 élèves par classe Volontariat Masques mis à disposition dans les écoles élémentaires	Ouverture en fonction de la circulation de l'épidémie dans le département
<i>Elementaires</i>	Ouverture Limite de 15 élèves par classe Volontariat Masques mis à disposition dans les écoles élémentaires	
<i>Collèges</i>	Ouverts à partir du 18 mai en commençant par 6 ^{ème} et 5 ^{ème} Limite de 15 élèves par classe Volontariat Masques obligatoires	
<i>Lycées</i>	Fermés	
<i>Crèches</i>	Réouverture de toutes les crèches, organisation par groupe de 10 enfants maximum Masques obligatoires pour les personnels	Décision fin mai sur l'ouverture début juin, en commençant par les lycées professionnels
Sports		
<i>Sports individuels à l'extérieur</i>	Autorisés sous réserve de respecter les règles de distanciation sociale	
<i>Sports individuels à l'intérieur (gymnases, piscines, etc.)</i>	Interdits	A définir fin mai
<i>Sports collectifs et de contact</i>	Interdits (liste établie par le ministère)	
<i>Sports collectifs professionnels</i>	Fin de la saison 2019/2020	